

FONDATION
LE CHINON

C'EST
ÉCRIT
DANS LE CIEL

PROGRAMME
DE DONS PAR TESTAMENT



LE CHÂÎNON

EST LA PLUS
GRANDE
RESSOURCE
D'HÉBERGEMENT
POUR **FEMMES**
EN DIFFICULTÉ
DEPUIS 1932

Fondé en 1932, Le Chaînon s'est donné pour mission d'accueillir de manière inconditionnelle et sans jugement les femmes en difficulté. Nous leur offrons un hébergement sécuritaire ainsi qu'une aide et un accompagnement adaptés à leurs besoins. Au Chaînon, elles effectuent, avec l'aide d'intervenantes chevronnées, une démarche qui favorise leur retour à l'autonomie et au pouvoir personnel et social.

Les femmes bénéficient d'un soutien professionnel, dans un environnement qui encourage les rapports les plus égalitaires possibles. Le Chaînon souhaite également prendre position collectivement et socialement en vue de dénoncer les inégalités, les conditions de vie et les différentes formes de violence vécues par les femmes. Notre objectif est de promouvoir la défense des droits des femmes – avec les femmes.

UN DON POUR L'AVENIR



Programme de dons par testament

Un grand nombre de personnes comme vous choisissent de désigner la Fondation Le Chaînon comme légataire. Ce don vient directement appuyer la mission du Chaînon, c'est-à-dire, l'accueil inconditionnel et sans jugement des femmes en difficulté. Au Chaînon, nous leur offrons un hébergement sécuritaire ainsi qu'une aide et un accompagnement adapté à leurs besoins.

Il y a plusieurs façons de faire un don par testament à la Fondation Le Chaînon. Ainsi, une fois que vous aurez pourvu aux besoins de vos proches, de vos parents ou de votre entourage, vous pouvez choisir de léguer une somme déterminée ou le résidu de vos biens aux projets et programmes actuels de la Fondation.

Votre don testamentaire
à la Fondation Le Chaînon,
une façon extraordinaire d'aider
les femmes en situation précaire
sans nuire à vos proches.

Votre don par testament ne modifiera en rien votre niveau de vie actuel !

Faire un don par testament à la Fondation Le Chaînon est un moyen simple et efficace de contribuer de votre vivant, sans pour autant modifier votre niveau de vie actuel. Même après votre décès, votre contribution demeure concrète, car elle permet la réalisation de projets porteurs d'avenir en soutenant les différents services d'aide et d'hébergement offerts par Le Chaînon.

Que dois-je faire pour bien planifier et préparer mon testament ?

Le temps est venu pour vous de faire des choix et prendre certaines décisions en matière de succession ? La recette est simple et efficace : s'informer, réfléchir et passer à l'action.

1. Rassemblez vos documents personnels tels que :

- ✓ Votre contrat de mariage ou votre convention de vie commune ;
- ✓ Le jugement de votre divorce ou de votre séparation de corps ;
- ✓ Votre convention de copropriété ;
- ✓ Vos polices d'assurance vie ;
- ✓ Vos déclarations de revenus ;
- ✓ Vos états financiers ou, le cas échéant, ceux de votre entreprise ;
- ✓ Tout autre document jugé pertinent.

2. Dressez un inventaire de votre patrimoine actuel

Faites le bilan de l'ensemble de vos avoirs et de vos dettes. Si vous partagez la propriété de certains biens ou la responsabilité de certaines dettes avec votre conjoint.e ou quelqu'un d'autre, prenez soin de l'indiquer dans ce document.

Cet inventaire vous aidera dans votre réflexion lorsque vous déterminerez vos objectifs successoraux. Il s'avérera être un document primordial pour la personne qui liquidera votre succession.

Quels sont les avantages généraux que je retirerai en rédigeant mon testament ?

- Il est le seul document officiel qui vous permet de choisir et de faire connaître la façon dont vous voulez que vos biens soient répartis et d'indiquer à qui vous voulez laisser ceux-ci à votre décès ;
- Il vous incite à désigner une personne qui se chargera de liquider votre succession (le liquidateur ou la liquidatrice) ;
- Il vous aide à prévoir qui seront le ou les tuteurs de vos enfants mineurs, advenant le décès préalable de votre conjoint.e ;
- Il permet de faire le bilan de votre situation financière et de souscrire, par exemple, à une assurance vie afin de pourvoir à la sécurité financière des êtres qui vous sont chers ;

De plus...

- C'est l'occasion d'adopter des stratégies fiscales visant à réduire l'impôt que votre succession aura à payer lors de votre décès. Vous vous assurez que votre succession aura suffisamment de liquidités pour couvrir vos dettes de même que les frais reliés à votre décès;
- Il permet de vous exprimer quant à vos volontés concernant vos funérailles;
- Il vous amène à préparer le mandat désignant la personne qui s'occupera de vous et de vos finances en cas d'incapacité;
- Il permet d'émettre vos directives quant aux soins de santé que vous désirez recevoir aux derniers moments de votre vie;
- Si vous le souhaitez, il vous aide à prévoir un don d'organes ou de réaliser une importante contribution à un organisme de bienfaisance qui vous tient à cœur tel que la Fondation Le Chaînon.

Quels sont les avantages de rédiger une clause de don dans mon testament en faveur de la Fondation Le Chaînon ?

Quel que soit le montant de votre don par testament, celui-ci sera essentiel pour poursuivre notre mission et ainsi aider des centaines de femmes en difficulté à chaque année en leur offrant un hébergement sécuritaire et un accompagnement adapté à leurs besoins.

Dès la réception d'une portion ou de la totalité de votre don par testament, la Fondation Le Chaînon remettra aux liquidateurs de votre succession les reçus fiscaux pour don de bienfaisance. Ils donneront droit à d'importants crédits d'impôt non remboursables qui pourront atteindre

jusqu'à 50 %
environ de la valeur
de votre contribution.



AINSI JE SUIS EN MESURE
DE CONTRIBUER À

**AMÉLIORER LA VIE
DE FEMMES** QUI ONT

UN DESTIN MOINS
PRIVILÉGIÉ QUE LE MIEN

DÈS **MAINTENANT,**
ET ÉGALEMENT DANS
LE FUTUR.

Née en Normandie, ayant grandi en Provence, dotée d'un esprit aventureux, j'ai eu la chance de faire mon premier voyage outre-atlantique au Québec à l'âge de 19 ans. Tombée sous le charme de la Belle Province, je décidais de m'y installer quatre ans plus tard, d'abord à Québec puis à Montréal.

Pleinement enchantée de découvrir et arpenter ma nouvelle patrie, les décennies ont passé... et j'ai abordé la soixantaine. Ce fut à ce moment que j'ai commencé à me préoccuper de mes dernières volontés puisque je n'ai pas de famille ici.

Pas question d'imposer ce fardeau à mes amies, il me fallait donc trouver une solution. Sur le conseil d'une amie j'ai contacté quelques fondations philanthropiques, mais seuls les dons financiers leur convenaient. J'ai mis mon projet de côté pendant quelques années jusqu'à ce que je vois une publicité à la télévision invitant à faire un don testamentaire à la Fondation Le Chaînon.

En deux coups de téléphone, l'affaire a été réglée. Toutes les indications m'ont été données afin de préparer mon testament, et pour que les choses soient clairement établies, j'ai choisi de passer dans le bureau d'un notaire. J'ai appris qu'une équipe s'occupera de vider mon logement – c'était la question qui me tracassait le plus.

Sachant que le moindre don est essentiel pour aider la Fondation à remplir sa mission, j'ai pris l'habitude, lorsque je fais un tri dans mes vêtements et mes objets, d'apporter ceux que je n'utilise plus au Magasin Le Chaînon.

Ainsi je suis en mesure de contribuer à améliorer la vie de femmes qui ont un destin moins privilégié que le mien dès maintenant, et également dans le futur. Voilà ce qu'on peut certainement appeler une décision gagnante-gagnantes!

- Catherine L.

Exemples de clauses

Voici trois clauses types différentes de don par testament à la Fondation Le Chaînon. C'est à vous de choisir, avec l'aide de votre notaire, celle qui vous conviendra le mieux:

LEGS UNIVERSEL :

Si vous voulez léguer la totalité de votre succession, après le paiement des dettes, impôts, dépenses, et autres legs particuliers :

« Je charge mon Fiduciaire/Exécuteur de remettre, payer ou transférer la totalité du reliquant des biens de ma succession à la Fondation Le Chaînon (siège social situé au 4373, avenue de l'Esplanade, Montréal (QC) H2W 1T2 / No. d'entreprise à l'Agence du revenu du Canada [ARC]: 822750030 RR 0001) le pourcentage du reliquant des biens de ma succession. »

LEGS RÉSIDUAIRE :

Si vous voulez léguer un pourcentage du résidu des biens de votre succession, après le paiement des dettes, impôts, dépenses, et autres legs particuliers :

« Je charge mon Fiduciaire/Exécuteur de remettre, payer ou transférer à la Fondation Le Chaînon (siège social situé au 4373, avenue de l'Esplanade, Montréal (QC) H2W 1T2 / No. d'entreprise à l'Agence du revenu du Canada [ARC]: 822750030 RR 0001) le pourcentage du reliquant des biens de ma succession. »

LEGS PARTICULIER (don d'une somme déterminée) :

Vous pouvez léguer un montant ou un bien particuliers tels que des immeubles, des actions, des obligations, des bijoux, oeuvres d'art ou autres biens.

« Je charge mon Fiduciaire/Exécuteur de délivrer, payer ou transférer à la Fondation Le Chaînon (siège social situé au 4373, avenue de l'Esplanade, Montréal (QC) H2W 1T2 / No. d'entreprise à l'Agence du revenu du Canada [ARC]: 822750030 RR 0001) la somme de _____\$ (ou la description des biens légués). »

VOUS AVEZ LE CONTRÔLE

Chaque année, interrogez-vous selon les questions suivantes :

- Est-ce que les personnes à qui vous prévoyez léguer vos biens sont toujours les mêmes ?
- Est-ce que la liste de vos avoirs ou de vos actifs a changé ?
- Est-ce que la personne que vous avez choisie comme personne liquidatrice de votre succession vous convient encore ?
- Est-ce que le partage de vos biens entre vos héritiers correspond toujours à vos souhaits ? Est-ce que la personne que vous avez identifiée comme tuteur de vos enfants mineurs accepte de le faire ?





Je vivais dans la rue depuis quelques semaines avec mon conjoint lorsqu'il a été hospitalisé. Je me suis retrouvée toute seule, désemparée, désespérée même. C'est à ce moment que j'ai découvert l'accueil de nuit du Chaînon. Après quelques nuits, j'ai eu l'immense chance qu'on me propose un séjour de six semaines. Six semaines pour me remettre sur pied, trouver un emploi, un appartement, retrouver l'espoir.

Vous dire le sentiment de sécurité de pouvoir rentrer tous les soirs dans un endroit qui est devenu pour un temps mon chez-moi.

J'ai pu faire une demande d'aide sociale, me refaire une santé, avoir du support au quotidien. Six semaines plus tard, j'ai trouvé un appartement, un autre emploi.

VOUS DIRE LE SENTIMENT
DE **SÉCURITÉ**
DE POUVOIR **RENTRER**
TOUS LES SOIRS
DANS UN ENDROIT QUI EST
DEVENU POUR UN TEMPS
MON CHEZ-MOI.

Je récupère tranquillement ma vie d'avant... d'avant la rue. On dit souvent que se retrouver à la rue peut arriver à tout le monde. C'est vrai. À 55 ans, instruite, professionnelle, sans dépendance, rien ne me prédisposait à l'itinérance sauf la volonté de ne pas abandonner un conjoint avec un problème d'alcool et de santé mentale. Sans Le Chaînon je ne sais pas ce qui me serait arrivé. Je garde un souvenir chaleureux de mon séjour et beaucoup de reconnaissance pour l'équipe dévouée qui nous accueille sans jugement.

- MM (ex-résidente du Chaînon)

VOUS AVEZ LE POUVOIR DE CHANGER DES VIES

Ne manquez pas l'opportunité de nous faire connaître vos intentions. Appelez-nous et nous discuterons de vos souhaits. Cela nous permettra de vous remercier en personne et de vous transmettre les informations nécessaires pour vous reconnaître d'une façon appropriée.

Pouvez-vous me suggérer un.e notaire afin de rédiger une clause de don par testament au bénéfice de la Fondation Le Chaînon ?

Oui, et même mieux, vous pouvez faire vous-même la recherche de notaires offrant leurs services près de chez vous en consultant le site web de la *Chambre des notaires du Québec*; un ordre professionnel reconnu qui regroupe des milliers de membres en règle.

Pour trouver un professionnel près de chez vous, consultez :

www.trouverunnotaire.com

ou téléphonez au :

514 879-1793 ou 1-800 263-1793 [sans frais].



En deux coups de téléphone, l'affaire a été réglée. Toutes les indications m'ont été données afin de préparer mon testament, et pour que les choses soient clairement établies, j'ai choisi de passer dans le bureau d'un notaire. J'ai appris qu'une équipe s'occupera de vider mon logement – c'était la question qui me tracassait le plus.

- Catherine L.



Je tiens à vous remercier pour tous les soins que vous m'avez fournis. C'est plus que ce que les amis, la famille et la société auraient pu m'offrir. Plus important encore, c'est votre gentillesse, votre compassion et votre grand soutien sans jugement qui m'ont touchée.

Ce respect envers nous aide à garder notre dignité. Je suis venue avec la faim dans le ventre, la fatigue dans le corps et une âme en difficulté.

Vous m'avez donné un lieu de séjour confortable, un lit propre et des aliments nutritifs afin que je puisse être en bonne santé, avoir l'esprit tranquille et ne plus m'inquiéter.

Je suis profondément touchée par toute cette générosité.

Je suis très reconnaissante envers Le Chaînon et le personnel. Je prendrai avec moi la gentillesse, l'amour et la compassion dans ma vie.

Merci beaucoup du fond de mon coeur.

- Anonyme (ex-résidente du Chaînon)

CE **RESPECT** ENVERS
NOUS AIDE À GARDER
NOTRE DIGNITÉ.



En prenant la décision de faire un don par testament, vous faites le choix de soutenir une cause qui vous est chère, celle du Chaînon. Vous permettez ainsi aux femmes en difficulté d'envisager un avenir rempli d'espoir et contribuez à assurer la pérennité de notre organisme. Je vous remercie pour cet engagement d'une grande générosité qui aura un impact important pour les générations qui nous suivront.

Sylvie Bourbonnière,
Directrice générale,
Fondation Le Chaînon
4373, avenue de l'Esplanade,
Montréal (Québec) H2W 1T2
CANADA

Téléphone : 514 845-0151

Courriel : fondation@lechainon.org

FONDATION
LE CHAÏNON

C'EST ÉCRIT DANS LE CIEL
PROGRAMME DE DONS PAR TESTAMENT

FONDATION
LE CHAÏNON